



Messerknecht Ilsegret  
Traductions spécialisées  
Ch. des Arches 25  
1870 Monthey

Notre réf. 36136/1/JB/cb

Votre réf. ---

Dossier traité par Carole Braun Germann

Notre tél. 027 606 74 50

Date 23 octobre 2009

#### EDUCATEUR CANIN – AUTORISATION D'EXERCER EN VALAIS

Madame,

Après examen des documents que vous nous avez transmis, nous vous confirmons que vous figurez sur la liste valaisanne des moniteurs brevetés.

Les cours d'éducation canine que vous organisez comme indépendante sous l'appellation « Ecole canine » donne droit à une réduction de l'impôt sur les chiens au sens du Règlement du 17 novembre 2004 concernant la perception de l'impôt sur les chiens.

Veuillez agréer, Madame, nos meilleures salutations.

  
Dr Jérôme Barras  
Vétérinaire cantonal

#### Annexes :

2 formulaires : Attestions suivi des cours d'éducation canine (F+D)